

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 5 janvier 2026 fixant le nombre et la répartition des postes offerts au titre de l'année 2026 au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux

NOR : MEND2534264A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux est fixé à 85, répartis selon les spécialités suivantes :

- allemand : 3 ;
- anglais : 5 ;
- arts plastiques : 3 ;
- économie et gestion : 2 ;
- éducation physique et sportive : 8 ;
- espagnol : 3 ;
- établissements et vie scolaire : 13 ;
- histoire-géographie : 9 ;
- lettres : 12 ;
- mathématiques : 8 ;
- philosophie : 2 ;
- physique-chimie : 5 ;
- sciences et techniques industrielles, option sciences industrielles : 10 ;
- sciences de la vie et de la Terre : 2.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 janvier 2026.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur de l'encadrement,
secrétaire général adjoint,*
R. MULLER